

INFOS BROCANTE DU 1^{ER} MAI 2021

Chères brocanteuses, chers brocanteurs,

Nous avons la volonté que notre brocante du 1^{er} mai aille à son terme mais eu égard au contexte sanitaire qui est le nôtre et à l'actualisation des mesures qui pourront être prises fin avril, il est possible que des ajustements soient faits en ce qui concerne l'emprise des rues ouvertes à la brocante, de jauge imposée, du nombre de visiteurs, du nombre d'exposants, du sens de circulation, du contrôle des accès..... !

La plus grande compréhension des exposants sera requise en cas de restriction particulière voire d'annulation de cette brocante si les mesures de protection exigées ne pouvaient être raisonnablement mises en œuvre.

Ainsi le paiement devra se faire uniquement par chèque. Celui-ci ne sera encaissé que dans la certitude où cette manifestation pourra se tenir. Dans le cas contraire ce règlement vous sera retourné ou la preuve de la destruction de ce chèque vous sera donnée par l'envoi d'un mail.

Les inscriptions sont à privilégier par voie postale mais malgré tout, une permanence en mairie est organisée **à partir du 21 février, les lundis et samedis, de 09H30 à 11H30 heures** (prise de rendez-vous souhaitée par téléphone au 03.21.48.31.75 afin d'éviter au mieux les rassemblements).

Dans l'espoir de pouvoir partager à nouveau avec vous les moments conviviaux de notre traditionnelle brocante, je vous prie de recevoir mes sentiments les meilleurs.

Christophe PATON,
Président du FALEP